



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Trente-cinquième session

Genève, 26-30 août 2019

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) :**
formation des experts

**Compte rendu de la vingtième réunion du groupe de travail
informel sur la «formation des Experts»****Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin
(CCNR) *, ****

1. Le groupe de travail informel sur la formation des experts a tenu sa vingtième réunion du 2 au 4 avril 2019 à Strasbourg sous la présidence de M. Bölker (Allemagne). À cette réunion ont participé des représentants des États suivants : Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Autriche et Suisse. Les associations non-gouvernementales et organismes de formation suivants étaient représentés : Union européenne de la navigation fluviale (UENF), Organisation européenne des bateliers (OEB) et Atlas-Schiffahrt (Allemagne).

I. Approbation de l'ordre du jour

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/11 a (Ordre du jour)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/8 (Compte-rendu de la dix-neuvième réunion)

2. Le groupe de travail informel adopte l'ordre du jour avec suppression du point 3.3.

3. Le président rend compte de la dernière réunion du Comité de sécurité de l'ADN. Il fait notamment savoir que le Comité de sécurité de l'ADN remercie le groupe de travail pour

* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2019/25.

** Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1, (9.3)).

l'adaptation du catalogue de questions à l'ADN 2019. Les tâches formulées par le Comité de sécurité de l'ADN pour le groupe de travail seront traitées aux points respectifs de l'ordre du jour.

II. Calendrier de travail

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/12 (Calendrier de travail)

4. Le président indique que le calendrier de travail sert à améliorer l'organisation des travaux du groupe de travail informel et qu'il est donc d'avis qu'il doit être établi. Le projet de calendrier de travail doit ensuite être soumis au Comité de sécurité de l'ADN pour approbation. Tous les membres du groupe de travail sont d'accord sur cette proposition.

5. Le groupe de travail informel examine la proposition pour le programme de travail 2019/2020 et l'adopte avec quelques modifications et des propositions pour quatre nouveaux points. Les nouveaux points concernent l'utilisation de treuils de sauvetage, l'utilisation de feu et de lumière non protégée, des corrections rédactionnelles et l'application d'un délai de six mois pour les examens à la suite des cours de spécialisation.

6. Pour le point 1.2.2 (questions de fond) du programme de travail, l'Allemagne et les Pays-Bas conviennent de soumettre une proposition commune pour les questions de fond à réviser à la prochaine réunion du groupe de travail informel, qui poursuivra leur traitement.

7. Pour le point 1.3.1 (questions sur les mesures de premiers secours), le groupe de travail informel convient qu'il faut d'abord attendre les travaux au sein du CESNI.

8. Pour le point supprimé 2.3 (formation des enseignants), les participants conviennent qu'il faut suivre les travaux du CESNI sur la formation du personnel de la navigation et que le point pourrait éventuellement être à nouveau proposé pour un nouveau programme de travail.

III. Adaptation permanente du catalogue de questions ADN 2019 (point 1 du calendrier de travail)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/1 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2019 Généralités)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/3 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2019 Chimie)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/2 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2019 Gaz)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/7 – Com. Secr. (Synthèse - Catalogue de questions ADN 2019 Généralités)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/8 – Com. Secr. (Synthèse - Catalogue de questions ADN 2019 Chimie)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/9 – Com. Secr. (Synthèse - Catalogue de questions ADN 2019 Gaz)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/10 – Com. NL

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 - 17 – Com. Secr. (Documents confidentiels, Questions de fond ADN 2011 ; peuvent être mis à disposition pendant la réunion)

3.1 ADN 2019

(Point 1.3 du calendrier de travail)

9. Le groupe de travail informel examine et traite les catalogues de questions ADN Général, Gaz et Chimie dans leur teneur de 2019. Des améliorations rédactionnelles sont notamment intégrées dans le catalogue de questions Gaz sur la base de la proposition autrichienne. La syntaxe simplifiée doit contribuer à une meilleure compréhension des questions. Les catalogues de questions révisés seront distribués par le Secrétariat de la CCNR en tant que versions révisées (rev. 2) et utilisés comme base pour la suite des travaux.

10. Le groupe de travail informel convient de poursuivre la simplification rédactionnelle des questions lors de la prochaine réunion. Il convient aussi que les questions doivent être fondamentalement formulées de manière impersonnelle, afin d'améliorer encore plus leur intelligibilité.

3.2 Adaptation de la directive concernant l'utilisation du catalogue de questions pour l'examen des experts ADN

(Point 2.1 du calendrier de travail)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/7

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/4

11. Le groupe de travail informel examine et complète la directive pour l'utilisation du catalogue de questions pour l'examen de l'expert ADN. Le Secrétariat de la CCNR distribuera la version révisée.

12. Le groupe de travail informel discute des propositions de modifications de la directive et convient, pour le n° 51, qu'on doit fondamentalement attribuer deux points par question de fond. Il est proposé de supprimer la troisième phrase ainsi que la première phrase entre parenthèses, et d'effectuer également cette modification au n° 36. Les n°s 36 et 51 de la directive devraient être formulés comme suit : « *Le candidat dispose de 90 minutes pour répondre à cette partie de l'examen. Le maximum de points que l'on peut obtenir est de 30. On peut attribuer jusqu'à deux points par élément de la question de fond* ».

13. Le groupe de travail informel constate qu'en plus des calculatrices de poche, les documents définis dans la directive d'examen aux n°s 33 et 48 ainsi que dans l'ADN en 8.2.2.7.1.6 doivent être fournis par les commissions d'examen pour les examens.

14. Pour les nos 25 et 40 de la directive, le groupe de travail informel examine combien de fois l'on peut repasser l'examen dans le délai recommandé de 6 mois après la fin des cours. Tout le monde est d'accord sur le fait que les possibilités de repasser les examens sont déjà limitées dans la pratique, car les organismes d'examen ne proposent qu'un nombre limité de dates pour passer l'examen, et car il n'y a en général pas de reconnaissance mutuelle des centres de formation étrangers. (Une exception : l'Autriche reconnaît par exemple le centre de formation de Duisburg/Allemagne.) Il faudrait recueillir des informations à ce sujet dans les pays signataires puis délibérer au sein du groupe de travail informel afin de déterminer s'il faudrait fondamentalement définir au 8.2.2.7.1.5 un nombre de fois possible.

Il est en outre proposé de prescrire également au 8.2.2.7.2.1, comme au 8.2.2.7.1.1, deuxième phrase, le délai possible de six mois pour passer l'examen.

IV. Formation et examen de l'expert ADN (point 2 du calendrier de travail)

4.1 Rapport d'enquête sur l'exécution des examens ADN

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/ 2019/6 (Rapport de visite)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/70 para. 27

15. Le groupe de travail informel a pris connaissance avec satisfaction de l'étude mandatée par la profession de la navigation concernant un allongement de la durée autorisée pour l'examen d'expert ADN. Un point très positif est qu'une traduction de l'étude est également disponible. Le groupe de travail informel procède à un examen détaillé de l'étude.

(Voir à cet égard l'étude dans le document informel INF.14 de la trente-quatrième session)

16. Le groupe de travail informel procède à un échange de vues controversées sur la proposition d'allonger la durée de l'examen de 60 minutes à 75 minutes.

17. Le représentant néerlandais fait savoir qu'aux Pays-Bas, la participation à un cours de base ADN est obligatoire pour les apprentis qui suivent leur formation dans une école. Il est à noter que certains des candidats ne disposent que d'un faible niveau de langue. Ces candidats sont fondamentalement aptes à être conducteurs, même pour les transports de matières dangereuses. Mais ils ont besoin d'un peu plus de temps à l'examen ADN pour appréhender les questions. Le taux d'échec aux Pays-Bas est certes comparable à celui des autres pays en pourcentage, mais le nombre d'examens passés y est beaucoup plus élevé. Pour une partie des apprentis, le couplage avec la formation scolaire rend ainsi la voie vers le poste de conducteur difficile voire impossible. Il est d'avis que les avantages d'un allongement de la durée d'examen ne sont certes pas évidents, mais qu'il ne verrait également aucun inconvénient à un léger allongement.

18. Le représentant de l'UENF/OEB indique que l'UENF/OEB vise fondamentalement une formation de la totalité du personnel de bord à l'ADN. Il souligne que l'ADN est devenu à la fois d'une ampleur et d'une complexité accrues. Les candidats ont donc besoin d'un peu plus de temps pour appréhender les questions et la situation que les deux minutes par question initialement fixées. Il indique en outre qu'il a été scientifiquement établi qu'environ 12% de la population active (population au travail) a des difficultés de lecture et d'écriture. Mais ces personnes peuvent malgré tout être de très bons conducteurs. L'étude présentée parvient également à la conclusion qu'une partie des candidats dispose d'un niveau de langue A1 à A2, alors que les questions du catalogue de questions sont formulées à un niveau C1. Les candidats peuvent certes lire et comprendre ces questions, mais ont besoin pour cela de plus de temps qu'un candidat disposant d'un niveau B1 ou C1. Cela conduit à la constatation effectuée que ces candidats manquent de temps. Par conséquent, des candidats ne réussissent pas l'examen uniquement en raison de leur faible niveau de langue. Il rappelle l'objectif principal de l'examen, qui est de déterminer objectivement le niveau de connaissances du candidat. La proposition ne vise pas à abaisser le niveau de l'examen, mais à améliorer les conditions d'examen pour les candidats disposant d'un faible niveau de langue.

19. Le représentant allemand est d'avis qu'un allongement de la durée de l'examen ne serait justifié que si l'ampleur de l'ADN avait considérablement changé. L'étude effectuée par la profession ne permet pas de démontrer de manière incontestable que les candidats ne réussissent pas l'examen uniquement en raison de leur faible niveau de langue. Un rapport d'expertise mandaté par la délégation allemande auprès de son Institut national pour la Formation Professionnelle ne parvient pas à confirmer sur tous les points les constatations et appréciations de l'étude mandatée par l'UENF/OEB. Le rapport allemand parvient plutôt à la conclusion que les questions sont formulées d'une manière trop compliquée et devraient donc éventuellement être adaptées. Dès que le BMVI disposera de la version finale du rapport d'expertise, la délégation allemande la mettra à la disposition du groupe de travail informel « Formation ». À son avis, un allongement de la durée d'examen ne permet pas de maintenir ou d'améliorer la qualité de la formation, mais l'abaisse.

20. Le représentant suisse propose aux Pays-Bas d'examiner si l'examen ADN ne pourrait pas être découpé de la formation professionnelle. On pourrait par exemple apprendre au cours de la formation des contenus ADN, mais ne pas effectuer ensuite un examen d'expert ADN.

21. Le représentant belge partage le constat que le niveau de langue dans la navigation intérieure est plutôt faible et donc que les textes sont difficiles à comprendre. Ces candidats sont tout à fait capables de comprendre les corrélations, mais ont besoin de plus de temps pour appréhender les questions complexes.

22. Le président rappelle l'objectif de la formation, qui consiste à maintenir un niveau le plus élevé possible pour le personnel de bord de la navigation intérieure, en particulier sur les bateaux transportant des matières dangereuses. Il résume le parcours historique des changements apportés au déroulement de l'examen et précise que, dans le passé, la durée de l'examen a déjà été allongée pour les cours de spécialisation Gaz et Chimie. La discussion suggère qu'il pourrait s'agir d'un problème particulier de la formation professionnelle aux

Pays-Bas. Il indique en outre que l'ampleur de l'ADN a certes augmenté, mais que le catalogue de questions est resté dans une très large mesure inchangé. De même, dans la plupart des pays signataires, les résultats de l'examen n'ont pas changé d'une manière significative. Il résume la discussion comme suit :

- La profession de la navigation apprécierait que le plus large cercle possible de personnes du personnel navigant dispose d'une attestation d'expertise ADN.
- Des différences de niveau de langue peuvent conduire à un allongement de la durée de traitement des questions.
- Il faudrait examiner si, au lieu des trois mauvaises réponses actuelles, on devrait donner seulement deux mauvaises réponses par question dans le catalogue de questions.
- Le groupe de travail est unanime sur le fait que le niveau de la formation et de l'examen doit être au moins maintenu et si possible amélioré.
- On n'est toutefois pas encore parvenu à un accord sur le moyen d'obtenir des résultats d'examen améliorés.

23. Le groupe de travail informel convient de poursuivre la discussion à la prochaine réunion. D'ici là, on doit examiner si le nombre de mauvaises réponses possibles pourrait être réduit de trois à deux, si les catalogues de questions pourraient être révisés en externe sur le plan didactique, et si les questions pourraient être simplifiées sur la base des recommandations des études disponibles. Le groupe de travail informel convient en outre que le niveau de l'examen ne doit fondamentalement pas être abaissé par une éventuelle solution.

4.2 Reconnaissance de formations conformément au 8.2

24. Le président constate que ce point n'a fait l'objet d'aucune communication.

4.3 Harmonisation du chapitre 8.2 « Prescriptions relatives à la formation » avec le 8.2 ADR

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/5 - Formation de recyclage en ligne pour les conducteurs
OTIF/RID/RC/2018/10 (ident. ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2018/10)

25. Le groupe de travail informel examine la proposition de la réunion commune sur la formation en ligne pour le cours de recyclage, et les conséquences possibles pour la formation dans la navigation intérieure.

26. Le représentant autrichien estime que la proposition est encore trop vague, en particulier quant à la compréhension de la notion de formation à distance.

27. Le président constate que le groupe de travail informel approuve la formation classique existante et ne voit donc actuellement pas le besoin de reprendre les propositions pour le RID/ADR dans les dispositions relatives à l'enseignement à distance dans l'ADN. Afin d'harmoniser les prescriptions, il sera proposé au Comité de sécurité de l'ADN de permettre dans l'ADN l'enseignement à distance également pour le cours de recyclage (8.2.2.5 ADN).

4.4 Contenus de la formation selon 8.2.2.3.1 ADN

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/13 (Contenu de la formation - UENF)

28. Le représentant de l'UENF/OEB présente une proposition relative aux contenus de la formation.

29. Le groupe de travail informel élabore une proposition pour l'adaptation de 8.2.2.3.1 et 8.2.2.3.2. (voir Annexe 1).

4.5 Analyse des statistiques relatives aux examens

30. Le président présente une proposition pour un tableau d'analyse des statistiques nationales relatives aux examens (**voir Annexe 2**).

31. Le groupe de travail informel convient que le tableau sera révisé d'ici à la prochaine réunion, et que le Comité de sécurité sera invité à demander aux États membres de transmettre sur la base de cette proposition leurs déclarations au Secrétariat de la CEE-ONU pour la réunion de janvier 2020.

V. Questions générales relatives au catalogue de questions

(Point 3 du calendrier de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2019/10

32. Le représentant néerlandais informe le groupe de travail informel d'une erreur dans les versions française, anglaise et russe du 8.2.1.4 ADN. La version allemande, qui prévoit un total de trois examens, est correcte.

33. Le président invite le Secrétariat à joindre la modification convenue en annexe au compte rendu. (If the retaken test is not passed after two times then ...).

34. Le groupe de travail informel convient d'inclure dans le 7.2.4.41 la référence à la cigarette électronique.

35. Le groupe de travail informel examine également si la réglementation relative à l'interdiction de feu et de lumière non protégée doit être incorporée dans le chapitre 7 ou dans le chapitre 8. Les délibérations à ce sujet seront poursuivies lors de la prochaine réunion.

VI. Calendrier

36. M. Pruyn est présent pour la dernière fois à la réunion du groupe de travail informel. Le Président le remercie pour son dévouement et pour le travail qu'il a accompli dans le cadre du groupe de travail. Au nom du groupe de travail, tous ses vœux l'accompagnent pour la retraite.

37. Le groupe de travail informel décide de tenir ses prochaines réunions à Strasbourg du 2 au 4 avril 2020. Les réunions débuteront à 14.00 heures et s'achèveront à 13.00 heures.

Annexe 1

Proposition pour l'adaptation de 8.2.2.3.1 et 8.2.2.3.2

Chapitre 8.2

8.2.2.3.1 Sous « **Cours de base transport par bateaux-citernes** »

Remplacer « Connaissances : ADN en général, sauf chapitre 3.2, tableaux A et B, chapitres 7.1, 9.1, 9.2 et sections 9.3.1 et 9.3.2 » par « Connaissances : ADN en général, sauf chapitre 3.2, tableau A, chapitres 7.1, 9.1 et 9.2 ».

8.2.2.3.1 Sous « **Cours de base « combinaison transport de marchandises sèches et transport par bateaux-citernes** » »

Remplacer « Connaissances : ADN en général, sauf sections 9.3.1 et 9.3.2 » par « Connaissances : ADN en général ».

8.2.2.3.2 Sous « **Cours de recyclage transport par bateaux-citernes** »

Remplacer « Connaissances : ADN en général sauf chapitre 3.2, tableaux A et B, chapitres 7.1, 9.1, 9.2, et sections 9.3.1 et 9.3.2 » par « Connaissances : ADN en général sauf chapitre 3.2, tableau A, chapitres 7.1, 9.1 et 9.2 ».

8.2.2.3.2 Sous « **Cours de recyclage « combinaison transport de marchandises sèches et transport par bateaux-citernes** » »

Remplacer « Connaissances : ADN en général, y compris sections 9.3.1 et 9.3.2 » par « Connaissances : ADN en général ».

Annexe 2

Formation d'experts selon le chapitre 8.2 de l'ADN

Examens effectués et résultats

Pays signataire :

Statistiques pour la période du 01.01.20aa au 31.12.20aa

Type d'examen	Nombre de dates d'examen	Nombre de candidats	Examens réussis	Taux de réussite %
Cours de base ADN – transport de marchandises sèches				
Cours de base ADN – transport par bateaux- citernes				
Cours de base ADN – combinaison Marchandises sèches / Transport par bateaux- citernes				
Cours de spécialisation ADN - Gaz				
Cours de spécialisation ADN - Chimie				

Annexe 3*



Code de rédaction pour le développement des épreuves écrites à choix multiples

*Développé par CBR, division CCV
en coopération avec CINOP Advies*

© CCV 01 09 2017

* Reproduit tel que reçu.

Introduction

Ce code de rédaction est destiné aux auteurs de sujets d'examen du CCV (Comité de liaison de compétence professionnelle aux Pays-Bas). Le code de rédaction est destiné à servir de notice pour la rédaction de nouveaux sujets (questions d'examen) et de document de consultation lors de cette rédaction.

En mesurant le degré de compétence professionnelle des candidats qui se présentent à un examen théorique, le CCV saura s'il est suffisant pour leur délivrer un diplôme ou un certificat. Cela n'est possible que si les épreuves sont valides et fiables. Une épreuve est considérée valide lorsqu'elle mesure ce qu'elle prétend mesurer. Par exemple, si l'épreuve contient beaucoup de termes compliqués, elle ne mesure pas uniquement la compétence professionnelle, mais également l'aptitude linguistique. Dans ce cas, l'épreuve est moins valide. Une épreuve est fiable lorsque l'on obtient les mêmes résultats quel que soit le moment où on la fait passer.

En tant qu'auteur d'épreuve, vous jouez un rôle important dans le processus d'examen. En effet, un examen ne peut être composé si les épreuves font défaut.

L'information qui se trouve dans ce code de rédaction peut vous être utile lors de l'élaboration d'épreuves de bonne qualité.

Le code de rédaction se compose de trois chapitres.

Le chapitre I traite la matrice du test, la base de tout examen.

Le chapitre II traite le niveau de langue (B1) de l'examen.

Le chapitre III traite les exigences de qualité des questions fermées (questions à choix multiples).

Pour finir, vous trouverez deux annexes à la fin du code de rédaction.

L'annexe 1 est une liste de contrôle. Vous pouvez l'utiliser pour contrôler les questions que vous avez élaborées.

L'annexe 2 est un glossaire. Le glossaire sert de référence pour que les épreuves soient adaptées au niveau de maîtrise linguistique demandé.

L'annexe 3 est un aperçu des accords internes relatifs aux différentes notations. Cette annexe est élaborée pour que les banques de questions garantissent l'uniformité des façons d'écrire.

Ci-dessous vous trouverez des liens vers d'autres sites web et vers d'autres documents qui pourront vous être utiles dans votre travail d'auteur d'épreuves :

- www.cbr.nl/ccv.pp
- www.zoekenvoudigewoorden.nl
- www.synoniemen.net
- www.onzetaal.nl

Si vous avez des questions ou des remarques à propos de ce code de rédaction, vous pouvez contacter le service Productmanagement du CCV, en téléphonant au 0900 - 0210.

Chapitre I : la matrice du test

La matrice du test contient les sujets composant l'examen. L'utilisation de la matrice du test permet de faire plusieurs versions d'un examen, qui sont équivalentes du point de vue de leur contenu et de leur degré de difficulté.

La matrice du test contient l'information suivante :

1. Objectifs principaux
Les objectifs principaux sont les sujets principaux de l'examen.
2. Prérequis
Les prérequis sont les éléments constituant un objectif principal. Un objectif principal définit en grandes lignes ce qui peut être demandé lors de l'examen. Un prérequis le définit plus précisément. Un objectif principal a souvent plusieurs prérequis.
3. Délimitation :
La délimitation d'un prérequis indique quels sujets peuvent faire l'objet de questions lors de l'examen. Si pour un prérequis aucune délimitation n'est indiquée, cela veut dire qu'en principe tout peut être demandé à ce sujet.
4. Code de taxinomie :
Chaque prérequis a un code de taxinomie. Ce code de taxinomie indique à quel niveau de maîtrise se situent les questions relatives à ce prérequis.
Le CCV utilise le code de taxinomie de Romiszowski :
 - F** Connaissances factuelles :
le candidat peut reproduire des faits (se rappeler ou reconnaître)
 - B** Connaissances conceptuelles :
le candidat peut décrire des notions ou des principes (compréhension).
 - R** Aptitudes reproductives :
le candidat peut exécuter des actes selon une procédure fixée (procédures standards ou actes se produisant régulièrement).
 - P** Aptitudes productives :
le candidat peut exécuter des actes pour lesquels ses propres créativité et compréhension sont requises (nouvelles solutions pour de nouveaux problèmes).

Un objectif principal, un prérequis, une délimitation, et le code de taxinomie ainsi que la question y afférente est par exemple :

Objectif principal : le candidat a la connaissance et la compréhension de la façon dont un chargement doit être transporté en toute sécurité.		
Prérequis : le candidat sait nommer les conséquences d'une surcharge.	Délimitation : - consommation défavorable de carburant - usure accélérée - endommagement des routes	Code de taxinomie : F (factuelle)

Question :

Quelle est la conséquence d'une surcharge ?

Chapitre II : le néerlandais élémentaire pour les examens (niveau de langue B1)

Un examen sert à contrôler qu'un candidat a une compétence professionnelle suffisante. Il est important que les textes des examens ne soient pas trop difficiles. En effet, un texte contenant des termes difficiles et des phrases compliquées serait également un contrôle de l'aptitude linguistique. Un candidat avec un faible niveau de langue ne comprend pas ces textes et risque de ne pas passer l'examen avec succès.

Chaque texte a un niveau de langue. Il existe six niveaux de langue :



A1 est le niveau le plus bas et C2 le plus haut. Il faut maîtriser le niveau A2 pour pouvoir passer l'examen d'intégration avec succès. Il faut maîtriser au moins le niveau B1 pour pouvoir suivre une formation d'enseignement secondaire professionnel ou pour obtenir un emploi qualifié. Le niveau C concerne les pratiques linguistiques supérieures (école d'enseignement professionnel supérieur ou université).

95 % des Néerlandais comprennent des textes du niveau B1. Même les personnes avec un haut niveau d'aptitude linguistique préfèrent lire des textes du niveau B1. Ces textes se lisent rapidement et facilement. Le CCV a l'ambition d'utiliser ce niveau de langue pour les examens.

Ci-dessous vous trouverez quelques caractéristiques du niveau B1 :

- des phrases courtes et claires (environ 8 à 12 mots) ;
- des termes simples utilisés fréquemment et que tout le monde connaît (par exemple *cassé* au lieu de *défectueux*) ;
- des phrases actives au lieu de passives (par exemple *Le chauffeur décharge* au lieu de *la cargaison est déchargée par le chauffeur*).

Si vous avez des doutes concernant l'utilisation d'un terme dans une question, vous pouvez consulter le site web www.zoekenvoudigewoorden.nl (site néerlandais pour chercher des termes simples). Vous pouvez y contrôler si un terme est mentionné dans la liste niveau de langue B1. Si le terme n'y figure pas, vous pouvez le remplacer par un autre terme en consultant le site web www.synoniemen.net (site néerlandais pour des synonymes).

Chapitre III: exigences de qualité des questions fermées

Actuellement, la division CCV du CBR (bureau central délivrant les permis de conduire aux Pays-Bas) utilise pour les examens théoriques essentiellement des questions fermées. Il existe plusieurs sortes de questions fermées. La forme la plus habituelle est la question à choix multiples.

Une question à choix multiples se compose d'un corps (phrase interrogative), d'une clef (bonne réponse) et de leurres (mauvaises réponses).

Le développement de nouvelles questions n'est pas une tâche aisée. L'expérience nous montre qu'il est surtout difficile de trouver de bons leurres.

Une bonne question implique que les candidats doivent prêter une attention sérieuse à toutes les réponses avant de choisir la bonne. Seuls les candidats ayant étudié la matière de l'examen doivent être en mesure de reconnaître la bonne réponse. La bonne réponse ne doit pas ressortir du fait de la longueur, du langage et de la formulation.

Ci-dessous vous trouverez la description des exigences de qualité auxquelles une bonne question à choix multiples doit répondre.

1. Le corps doit contenir une question claire

À vrai dire, le candidat doit déjà savoir quelle est la bonne réponse après avoir lu le corps (la phrase interrogative). Par conséquent, le but n'est pas qu'il doive commencer par lire toutes les réponses afin de comprendre la signification de la question.

À éviter :

Quel est le propos correct concernant la déclaration relative au comportement ?

Plusieurs réponses peuvent être données à cette question. Par conséquent, le candidat doit d'abord lire toutes les réponses avant de comprendre quelle est la bonne déclaration :

- A. *La déclaration relative au comportement est délivrée par le NIWO (autorité de délivrance des autorisations pour le transport routier néerlandais).*
- B. *En délivrant la déclaration relative au comportement on respecte l'exigence relative à la compétence professionnelle.*
- C. *Celui qui est de fait le responsable d'une entreprise de transport doit produire une déclaration relative au comportement. **

La question devrait être formulée autrement. Trois questions concernant la déclaration relative au comportement peuvent être à l'origine de ces réponses :

- A. *Quelle instance délivre la déclaration relative au comportement ?*
- B. *Comment un entrepreneur peut-il prouver qu'il répond à l'exigence de la fiabilité ?*
- C. *Quelle est la personne au sein d'une entreprise qui doit produire une déclaration relative au comportement ?*

Conseil :

Répondez à la question sans regarder la bonne réponse. La question conduit-elle vers la bonne réponse ? Alors, la question est clairement posée et suscite une réponse juste.

2. Il faut uniquement poser des questions dont la réponse nécessite une connaissance professionnelle

Des questions basées sur la connaissance générale seront à l'avantage des candidats qui n'ont pas étudié la matière de l'examen. La connaissance professionnelle du candidat n'est pas testée en posant une telle question, donc elle n'est pas judicieuse. Si l'on veut savoir si candidat possède la connaissance professionnelle requise, il faut poser des questions portant sur le contenu et qui tiennent compte de la matrice du test.

Il ne faut pas non plus qu'un candidat soit avantagé du fait de ses antécédents (par exemple culture, âge ou croyance).

Par exemple : un candidat de Groningue connaîtra les nœuds routiers de cette province sans doute mieux qu'un candidat du Limbourg. Il est bien sûr permis de poser une question sur la reconnaissance des nœuds routiers si ce sujet figure dans la matrice de test.

Conseil :

Basez-vous toujours sur la matrice de test pour élaborer les questions.

Vous êtes un spécialiste vous-même. Demandez-vous si le candidat deviendra un meilleur spécialiste au cas où il saura répondre à la question que vous avez formulée.

3. Évitez des questions auxquelles la réponse est « oui » ou « non »

On peut répondre à de nombreuses questions par un simple « oui » ou « non ». Ce n'est pas un problème si l'on peut formuler des leurre qui sont indépendants les uns des autres. Cependant, il est souvent difficile de trouver un bon dernier leurre. Les réponses sont alors complétées par le terme « mais » ou « à moins que ». Cela permet de formuler un 3^{ème} ou 4^{ème} leurre. Voici un exemple :

Un chauffeur de taxi est contrôlé par la police. Doit-il montrer sa déclaration relative au comportement ?

- A. *Oui, il doit montrer sa déclaration relative au comportement.*
- B. *Non, il n'a pas besoin de montrer sa déclaration relative au comportement.*
- C. *Non, mais il doit montrer sa carte de chauffeur.**

Donc, le candidat doit savoir qu'il ne doit pas montrer sa déclaration relative au comportement (DC), mais qu'il doit montrer sa carte de chauffeur. En fait, il s'agit de deux questions en une seule et la réponse B n'est pas incorrecte. Cela peut être évité en posant la question de la façon suivante :

Un chauffeur de taxi est contrôlé par la police. Quels documents doit-il montrer ?

- A. *Sa carte de chauffeur et son permis de conduire.**
- B. *Sa carte de chauffeur et son attestation d'assurance.*
- C. *Sa déclaration relative au comportement.*

Conseil :

En faisant figurer un document correct dans toutes les réponses, la question est plus difficile pour les candidats qui n'ont pas étudié la matière de l'examen.

4. La question contient-elle la notion d'une action ? Alors, il faut tenter de trouver une action pour chaque réponse

Une question peut décrire une situation qui demandera une action. Le candidat doit ensuite choisir la réponse dans laquelle l'action concernée correspond à la situation donnée. Il arrive que dans la dernière réponse il soit indiqué qu'aucune action ne soit nécessaire. Il est possible que ce soit la bonne réponse, mais c'est rarement le cas. Dans ce cas, il vaut mieux formuler la question différemment.

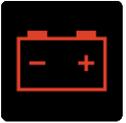
À éviter :

Un voyant rouge s'allume sur le tableau de bord pendant la conduite. Que doit faire le conducteur ?

- A. Il doit aller au plus vite au garage le plus proche.
- B. Il doit immobiliser son véhicule à un endroit approprié le plus vite possible.*
- C. Il n'a pas besoin d'intervenir.

La bonne formulation :

Quel est le voyant qui nécessite, au cas où il s'allume, qu'un chauffeur immobilise immédiatement son véhicule à un endroit approprié ?

- A. 
- B. *
- C. 

5. Évitez toute formulation négative

L'utilisation de termes comme « ne pas » ou « pas de » dans une question peuvent la rendre plus difficile. Les candidats devraient alors inverser leur connaissance. Ils doivent se rappeler ce qu'ils ont appris et choisir la réponse qui ne devrait pas y figurer. Cela demande non seulement de la compétence professionnelle, mais également de l'aptitude linguistique. Cela s'accroît si un des leurreurs contient également une formulation négative.

À éviter :

Quel facteur ne fait pas partie du triangle du feu ?

- A. L'oxygène.
- B. La température.
- C. La proportion de mélange.*

La bonne formulation :

Quels facteurs forment ensemble le triangle du feu ?

- A. *L'oxygène, la température et la proportion de mélange.*
- B. *L'oxygène, la température et le carburant.**
- C. *Le catalyseur, la température et le carburant.*

Une formulation négative est envisageable lorsqu'il est important que les candidats sachent que quelque chose n'est pas autorisé. La formulation négative doit alors figurer **en gras** pour que les candidats la remarquent bien.

Ceci est permis :

L'utilisation d'un masque respiratoire est requise dans un local fermé de façon prolongée. Quel type de masque n'est absolument pas autorisé ?

6. Évitez les formulations absolues et vagues

Les formulations absolues sont rarement vraies. C'est pour cela qu'il faut éviter des termes comme « *ne pas* », « *jamais* », « *uniquement* », « *toujours* », « *tous* » et « *certain* » dans les réponses. L'ajout à lui seul de ces termes rend la réponse incorrecte.

Les formulations vagues indiquent souvent la bonne réponse. C'est pour cette raison qu'il faut éviter des termes comme « *souvent* », « *parfois* », « *généralement* », « *à peine* » et « *quelques* » dans les réponses. L'ajout à lui seul de ces termes rend la réponse correcte.

7. Évitez que des termes mentionnés dans le tronc soient répétés uniquement dans la bonne réponse

Lorsque seule la bonne réponse contient les termes mentionnés dans la question, les leurres deviennent moins attrayants. Évitez le plus possible l'effet écho de la question suivante.

À quoi sert le collecteur saletés en dessous de la citerne journalière ?

- A. *Il sert à recueillir et purger la saleté.**
- B. *Il sert à contrôler la consommation de carburant.*
- C. *Il sert à agrandir le contenu du réservoir.*

8. Évitez l'information superflue

L'attention des candidats est détournée par les informations superflues. Cela teste la compréhension écrite et non les connaissances. Par conséquent, il faut uniquement utiliser le texte qui servira à répondre à la question.

9. Formulez la question à la troisième personne

Les questions des examens du CCV sont toujours écrites à la troisième personne. Donc, il y est question du « chauffeur » et non de « vous » ou de « tu ».

À éviter :

Vous êtes en route vers un client.

La bonne formulation :

Un chauffeur est en route vers un client.

Les questions d'examen pour la catégorie T du permis de conduire sont une exception à cette règle. On y utilise « tu ».

10. Évitez les doubles négations

Les questions comportant une double négation prêtent à confusion. Une phrase devient affirmative puisqu'une double négation annule la négation. La phrase « *cela n'est pas impossible* » signifie en fait « *cela est possible* ».

À éviter :

Jusqu'à quel taux d'alcoolémie la police n'interdira-t-elle pas à un chauffeur de ne plus de conduire ?

La bonne formulation :

À partir de quel taux d'alcoolémie la police retirera-t-elle le permis de conduire ?

11. La bonne réponse ne doit pas donner lieu à une discussion

Plusieurs experts doivent indiquer la même option comme bonne réponse. Cela n'est possible que si la question est basée sur des faits et non sur des opinions.

12. Veillez à ce que toutes les réponses soient équivalentes du point de vue de la longueur et de la formulation

Il peut s'avérer difficile de formuler une réponse de manière concise et claire. C'est pour cela qu'elle contient souvent plus de texte (détails) que les autres. Ainsi on peut indiquer involontairement la bonne réponse.

Conseils :

Ne reprenez pas littéralement le texte d'une loi. Dans ce cas, la réponse se singularisera par le langage formel.

Limitez le nombre de mots en nommant uniquement les éléments principaux dans la bonne réponse.

La bonne réponse contient-elle tout de même plus de texte que l'énoncé ? Dans ce cas, essayez de donner la même longueur de texte aux autres options.

13. Inventez des leurres plausibles (vraisemblables)

Tous les leurres doivent être plausibles, faute de quoi les candidats ne les choisiront pas comme réponse. Même un candidat qui n'a pas étudié la matière de l'examen pourra immédiatement éliminer un tel leurre. Si l'un des leurres est éliminé dès le départ, il sera plus aisé d'y aller au « pifomètre ». Par exemple, ne nommez pas de choses qui n'existent pas (par ex. une loi qui n'existe pas) ou une situation qui ne se produit pas dans la pratique.

Conseils :

Ne parvenez-vous pas à trouver un dernier bon leurre ? Essayez de poser la question différemment.

Êtes-vous enseignant ? Alors, pour trouver des leurres, laissez-vous inspirer par des erreurs commises fréquemment par des candidats.

Lorsque le candidat doit donner une définition, utilisez alors la définition d'un autre sujet de la matrice du test pour les leurres. Par ex.

Exemple :

Qu'est-ce du transport contractuel ?

- A. *Bonne réponse (définition de transport contractuel).*
- B. *Leurre 1 (définition de taxi de rue).*
- C. *Leurre 2 (définition de transport collectif à la demande).*

14. Évitez l'utilisation de la réponse « toutes les / aucune des réponses précitées »

La réponse « toutes les / aucune des réponses précitées » ne peut jamais être une réponse directe à la question. Dans ce cas, le candidat doit d'abord avoir lu les autres réponses. Par ailleurs, le cas échéant, les réponses doivent être mentionnées dans le même ordre dans chaque examen. Les réponses doivent être mélangées autant que possible en cas d'un examen numérique.

À éviter :

Quelles maladies animales impliquent une interdiction de transport ?

- A. *La fièvre aphteuse et paratuberculose.*
- B. *La fièvre aphteuse et la peste porcine africaine.**
- C. *Toutes les réponses précitées.*

Ce problème peut facilement être résolu en citant deux maladies animales qui n'impliquent pas d'interdiction de transport.

15. Respectez le même ordre d'énumération dans les réponses

Respectez autant que possible l'ordre des points dans les réponses au cas certains sont les mêmes.

À éviter :

Quels sont les points qu'un chauffeur doit contrôler tous les jours ?

- A. Le niveau des liquides, la pression d'injection, la pression des pneumatiques.*
- B. Les fuites, la pression des pneumatiques et le niveau des liquides.**
- C. La pression des pneumatiques, les plaquettes de frein et les fuites.*

La bonne formulation :

- A. La pression des pneumatiques, le niveau des liquides et la pression d'injection.*
- B. La pression des pneumatiques, le niveau des liquides et les fuites.**
- C. La pression des pneumatiques, les fuites et les plaquettes de frein.*

Appendice 1**LISTE DE CONTRÔLE POUR LE DÉVELOPPEMENT****POINTS DE CONTRÔLE GÉNÉRAUX**

Éléments à déterminer	En ordre
Du point de vue du contenu, l'épreuve concorde avec les prérequis et la délimitation	
L'épreuve concorde avec le code de taxinomie des prérequis	
Seule une réponse est bonne	
Le niveau de langue concorde avec le groupe cible	

POINTS DE CONTRÔLE DU CODE DE RÉDACTION

N°*	Éléments à déterminer	En ordre
1.	Le corps contient une question claire	
2.	Il faut posséder la connaissance professionnelle pour répondre à cette question	
3.	Ce n'est pas une question à laquelle on peut répondre par un « oui » ou un « non »	
4.	Si la question implique qu'une action doit être entreprise, toutes les réponses contiennent la notion d'une action	
5.	La question ne contient pas une formulation négative	
6.	La question et les réponses ne contiennent pas de formulations absolues et vagues	
7.	Les termes du corps ne sont pas répétés que dans la bonne réponse	
8.	La question ne contient pas d'information superflue	
9.	La question a été formulée à la 3 ¹ ^{ème} personne	
10.	La question ne contient pas de double négation	
11.	La bonne réponse ne donne pas lieu à une discussion	
12.	Les réponses sont équivalentes du point de vue de la longueur et de la formulation	
13.	Les leurres sont plausibles (vraisemblables)	
14.	La réponse « toutes les / aucune des réponses précitées » n'est jamais utilisée	
15.	Les énumérations dans les réponses se trouvent dans le même ordre	

* Le numéro dans la liste de contrôle correspond au numéro dans le code de rédaction.

POINTS DE CONTRÔLE DU CODE DE RÉDACTION

N°*	Éléments à déterminer : ce qui est correct :	En ordre
1.	Le corps contient une question claire	
2.	Il faut posséder la connaissance professionnelle pour répondre à cette question	
4.	Si la question implique qu'une action doit être entreprise, toutes les réponses contiennent la notion d'une action	
9.	La question a été formulée à la 3 ¹ ^{ème} personne	
12.	Les réponses sont équivalentes du point de vue de la longueur et de la formulation	
13.	Les leures sont plausibles (vraisemblables)	
15.	Les énumérations dans les réponses se trouvent dans le même ordre	
N°*	Éléments à déterminer : ce qui est incorrect :	En ordre
3.	C'est une question à laquelle on ne peut répondre qu'avec « oui » ou « non »	
5.	La question contient une formulation négative	
6.	La question et les réponses contiennent des formulations absolues et vagues	
7.	Seule la bonne réponse contient des termes du corps	
8.	La question contient de l'information superflue	
10.	La question contient des doubles négations	
11.	La bonne réponse donne lieu à une discussion	
14.	La réponse « toutes les / aucune des réponses précitées » est utilisée	

* Le numéro dans la liste de contrôle correspond au numéro dans le code de rédaction

Appendice 2 : verbes des codes de taxinomie**Connaissances factuelles (F)**

Exemples de verbes qui indiquent les connaissances factuelles	
indiquer	donner une définition de ;
désigner	indiquer le lieu de ;
décrire	nommer les façons de procéder ;
reconnaître	élaborer une liste de ;
nommer	désigner des éléments
souligner	
énumérer	
dénombrer	

Connaissances conceptuelles (B)

Exemples de verbes qui indiquent des connaissances conceptuelles	
compléter	dire avec ces propres mots ;
catégoriser	indiquer des contradictions
classifier	indiquer l'objet ;
combiner	donner un exemple de ;
définir	voir le contexte ;
formuler	voir l'essence ;
identifier	expliquer les représentations graphiques ;
illustrer	transposition d'une matière d'une forme à une autre
répartir	(mettre des numéros à la place des termes) ;
interpréter	prédire des effets ;
discerner	faire une comparaison entre ;
caractériser	ordonner
décrire	
distinguer	
ordonner	
classer	
synthétiser	
sélectionner	
exposer	
expliquer	
éclaircir	

Aptitudes reproductives : (R)

Exemples de verbes qui indiquent des aptitudes reproductives			
Cognitives (avec la tête)	Psychomoteur (avec le corps)	Interactif (avec d'autres)	Réactif (normes / valeurs attitude / point de vue)
lire (un instrument de mesure) déterminer expérimenter calculer décider coder contrôler lire constituer rechercher consulter enregistrer composer appliquer calculer fixer comparer préparer créer	installer régler tracer actionner confirmer traiter percer construire démontrer démonter utiliser mettre au point souder façonner monter entretenir placer mettre dessiner collecter	discuter délibérer présenter coopérer vendre	recommander accepter être prestataire de service approuver être d'accord avec collaborer observer

Aptitudes productives: (P)

Exemples de verbes productifs, qui indiquent des aptitudes productives			
Cognitives (avec la tête)	Psychomoteur (avec ton corps)	Interactif (avec d'autres)	Réactif (normes / valeurs attitude / point de vue)
démontrer déduire analyser critiquer juger prouver combinaison conclure constater coordonner définir évaluer généraliser estimer lire, concevoir planifier rapporter relativiser esquisser inventer créer préparer un travail	fabriquer restaurer réparer entretenir construire placer	conseiller argumenter discuter (de) aider collaborer motiver manier organiser convaincre participer protester coopérer	recommander admettre accepter être prestataire de service approuver acquiescer

Appendice 3 : accords concernant les styles

Sommaire

1. Abréviations

- 1.1 Abréviations en général
- 1.2 Expressions prépositionnelles

2. Leurres en général

- 2.1 Leurres commençant par les mêmes termes
- 2.2 Ordre de leurres avec des nombres

3. Chiffres et nombres

- 3.1 Nombres en général
- 3.2 Nombres dans des séries ou appartenant à un ensemble plus important
- 3.3 Nombre ordinal
- 3.4 Renvoi vers des figures / pages
- 3.5 Valeurs exactes (comme des mesures, températures, masses et années)

4. Unités

- 4.1 Unités de mesure
- 4.2 Vitesses
- 4.3 Montants
- 4.4 Temps

5. Énumérations

- 5.1 Généralités
- 5.2 Signes de ponctuation

1. Abréviations

1.1 Abréviations en général

Écrivez les abréviations le plus possible en entier. (L'utilisation d'abréviations rend un texte moins accessible au lecteur.)

Exceptions

1. Abréviations habituelles de noms et d'instances. Selon le nom ou l'instance, on utilise le nom en entier ou l'abréviation du nom de l'instance. Lorsque l'on utilise un nom en entier suivi par l'abréviation entre parenthèses dans la question, on peut se contenter de n'utiliser que l'abréviation dans les réponses.
2. Jargon. En fonction du concept, les dénominations sont rédigées en entier ou en abréviation (par exemple ADN, ADR).

1.2 Expressions prépositionnelles

Remplacez les expressions prépositionnelles autant que possible par un seul mot.

Par exemple :

Par au lieu d'*au moyen de*.

Sur au lieu de *relatif au*.

2. Leurres en général

2.1 Leurres commençant par les mêmes mots

Parfois tous les leurres commencent par les mêmes mots. Dans ces cas, tout le texte est mis dans les leurres et non dans la question elle-même. Voir l'exemple ci-dessous.

Avec quelle fréquence un chauffeur de taxi est-il autorisé à travailler la nuit d'après le "bijzondere overlegregeling" (réglementation de concertation spécifique) ?

- A. *Pas plus de 38 heures par période de trois semaines.*
- B. *Pas plus de 26 heures par période de trois semaines.*
- C. *Pas plus de 26 fois par période de treize semaines.*

Parfois on peut y déroger. Par exemple quand il s'agit vraiment d'une grande quantité de (mêmes) mots. Ou si le fait de reprendre le texte en question dans les leurres nuit clairement à la lisibilité.

2.2 Ordre de leurres avec des nombres

Les leurres avec des nombres doivent, autant que possible, respecter un certain ordre. D'autres leurres doivent être mêlés autant que possible dans le système.

3. Chiffres et nombres

3.1 Nombres en général :

Écrits en lettres

Nombres jusqu'à vingt : *deux, neuf, dix-sept, huitième*

Dizaines jusqu'à cent : *vingt, cinquante, quatre-vingt*

Centaines jusqu'à mille : *trois cents, neuf cents*

Écrits en chiffres :

À partir de 21 (excepté les nombres ronds cités ci-dessus) : 21, 22, 576

Grands nombres et nombres ronds à partir de mille : 5.000 / 100.000 (avec un point)

S'il s'agit de très grands nombres, on peut combiner chiffres et lettres : *123 millions, 16 milliards*. Cela évitera qu'une grande quantité de zéros se suivent.

Exceptions

1. Il vaut mieux utiliser des chiffres au cas où il y aurait un curieux mélange de mots et de chiffres.

Ce qu'il faut éviter :

Dix-sept des 45 candidats ont échoué et 28 ont passé avec succès.

Mais:

17 des 45 candidats ont échoué et 28 ont passé avec succès.¹

3.2 Nombres dans des séries ou appartenant à un ensemble plus important

Il est préférable d'utiliser des chiffres quand il s'agit de numéroter des éléments d'un plus grand ensemble ou d'une série.

Chapitre 1, paragraphe 3.4, option 1, partie 1 à 7, classe 5, groupe 6.

3.3 Nombres ordinaux

Lettres jusqu'à vingtième (premier, deuxième).

Chiffres à partir de 21^{ème}.

3.4 Renvois vers des figures / pages

Chiffres (figure 1 / page 2)

3.5 Valeurs exactes (comme des mesures, températures, masses et années)

Les valeurs exactes sont toujours écrites en chiffres.

Exemples :

La vitesse maximale en agglomération est de 50 km par heure.

Demain, il fera 14 °C.²

¹ Conseil partiellement repris de <https://onzetaal.nl/taaladvies/advies/getallen-in-letters-of-cijfers>.

² <https://onzetaal.nl/taaladvies/advies/getallen-in-letters-of-cijfers>.

4. Unités

4.1 Unités de mesure

Les unités de mesure (« mètre » et « kilomètre ») s'écrivent en entier. Par exemple :

Où s'applique l'interdiction de stationner ? À une distance de moins de 10 mètres d'un carrefour.

4.2 Vitesses

Les vitesses s'écrivent en entier : 130 kilomètres par heure.

4.3 Montants

Dans des questions et des leurres : € 150,-
 Dans des énumérations : € 150,00 (eu égard à la lisibilité)

Les montants sont indiqués avec le signe €. Au cas où des montants dans un examen comportent des chiffres après la virgule (€ 12,50) il faut que tous les montants, même ronds, comportent des chiffres après la virgule (€ 15,00).

En cas de série (par exemple présentation de comptes annuels) le signe € n'est pas repris à chaque fois, mais il est remplacé par un tiret (-). Au-dessus du (sous-)total figure un soulignage, le total est souligné deux fois.

Exemple : € 35,50
 - 12,00
 - 17,45 +
€ 64,95

4.4 Temps

22 heures

5. Énumérations

5.1 Généralités

En cas d'énumération, il est préférable de faire figurer chaque énumération en dessous de l'autre et les faisant précéder par un tiret. L'énumération doit être précédée d'un interligne.

5.2 Signes de ponctuation dans des énumérations

La phrase introductive d'une énumération se termine par un deux-points.

Lorsque l'énumération est faite de phrases complètes, chaque phrase commence par une majuscule et se termine par un point (ou un point d'interrogation).

Exemple :

Nous énumérons les avantages :

- *L'habitation est située sur un terrain privé.*
- *Le toit a été rénové récemment.*
- *Le jardin est orienté vers le sud-ouest.*

Dans une énumération qui se compose de termes isolés ou d'éléments de phrase, chaque élément commence par une minuscule et se termine par un point-virgule. Dans ce cas, seul le dernier élément de l'énumération se termine par un point.

Exemple :

Lors de l'organisation d'une fête d'enfants il est important de savoir :

- *combien d'enfants sont attendus ;*
- *ce que des choses et d'autres vont coûter ;*
- *ce qui plaît aux enfants.*

On peut éventuellement s'abstenir d'utiliser des signes de ponctuation au cas où les composantes d'une énumération sont des termes en quelques mots ou des mots séparés.

Les assurances suivantes sont indispensables :

- *maladie (;)*
- *mobilière et immobilière (;)*
- *de responsabilité civile(.)*

Il peut arriver que les éléments d'une énumération soient inégaux : tantôt une phrase complète, tantôt une partie de phrase, tantôt des mots ou termes isolés. Il faut essayer d'égaliser la structure des éléments énumérés. Si cela s'avère impossible, choisissez la mise en forme qui présente le mieux.³

³ Conseil repris de <https://onzetaal.nl/taaladvies/advies/opsommingen-leestekens-en-hoofdletters>